

Cotisations 2023

		Catégorie C		
Filière administrative contractuel AA, AA Principal 2ème classe AA Principal 1ère classe	Filière technique contractuel AT AT Principal 2 ^{ème} classe AT Principal 1 ^{ère} classe	Filière scientifique contractuel ASPTS ASPTS Principal	Filière SIC contractuel ASIC 3ème groupe ASIC 2ème groupe ASIC 1er groupe	54 € 15,84 € après déduction
Prélèvement trimestriel de 13,50 €				fiscale 66 %

Catégorie B, Ouvriers d'Etat et Infirmiers					
Filière administrative contractuel SA Classe Normale SA Classe Supérieure SA Classe Exceptionnelle	rilière technique contractuel CST Classe Normale CST Classe Supérieure CST Classe Exceptionnelle	Filière scientifique contractuel TPTS TPTS principal TPTS en chef	Filière SIC contractuel TSIC Classe Normale TSIC Classe Supérieure TSIC Classe Exceptionnelle	63 € 21,42 € après déduction fiscale 66 %	
Prélèvement trimestriel de 15,75 €					

Catégorie A					
Filière administrative contractuel AAE AAE Principal AAE: Hors Classe / CAIOM / GRAF / Hors Echelle A	rilière technique contractuel IST IST principal IST: Hors Classe / Hors Echelle A	Filière scientifique contractuel IPTS IPTS principal IPTS en chef IPTS Hors Echelle A	Filière SIC contractuel ISIC Classe Normale ISIC Principal ISIC: Hors Classe / Hors Echelle A	84 € 28,56 € après déduction fiscale 66 %	

Tarifs spéciaux				
Retraité	30,00 €	soit 10.20 € après déduction fiscale 66%		
Stagiaire issu du concours externe	19,00 €	soit 6,46 € après déduction fiscale 66%		
Apprenti 10,00 € soit 3,40 € après déduction fiscale 60				
Prélèvement unique				

Paiement en ligne : www.snipat.com

Chèque ou demande de prélèvements :

- remis auprès de nos délégués
- par courrier à SNIPAT, 19 rue Vieille du Temple, 75004 PARIS

